

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2359

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 72

Substituer à l'alinéa 52 l'alinéa suivant :

« e) La quarante-sixième ligne dudit tableau des articles L. 742-6 et L. 752-6 et la cinquantième ligne dudit tableau de l'article L. 762-6 sont remplacées par trois lignes ainsi rédigées : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreur matérielle.